



Surfaces de promotion de la biodiversité

kg/ha	CHF/kg	Epoque de semis							Remarques
		MAR	AVR	MAI	JUL	AOÛ	SEP	OCT	

Mélanges pour prairies extensives

STM Salvia	40	49.90																		Prairies de fromental avec écotypes suisses pour sites normaux à secs, jusqu'à une altitude de 900 m, par nouveau semis.
STM Humida	40	59.70																		Prairies de fromental avec écotypes suisses pour sites humides, jusqu'à une altitude de 900 m, par nouveau semis.
STEFFEN Salvia Q2	40	126.90																		Prairies extensive avec forte proportion de fleurs indigènes pour atteindre le niveau de qualité Q2 par la méthode du semis en bande, il a un fort proportion de fleurs et un petit de graminées.

Jachères

Jachères tournantes version de base	40	16.50																		Pour installation de courte durée de 1 à 3 ans au même endroit. Installation en surface de min. 6 m de large, facile à intégrer dans la rotation. Culture précédente: terres ouvertes, cultures pérennes, pas de prairies temporaires. Répond aux exigences de base.
Jachères tournantes version complète	40	18.50																		Pour installation de courte durée de 1 à 3 ans au même endroit. Installation en surface de min. 6 m de large, facile à intégrer dans la rotation. Culture précédente: terres ouvertes, cultures pérennes, pas de prairies temporaires. Contient plus d'espèces que la version de base.
Jachères florales version de base	40	26.10																		Bandes fleuries pour cultures annuelles ou pérennes en zone de plaine, d'une durée de min. 2 ans à max. 8 ans au même endroit. Installation en bandes, largeur minimale 3 m. Culture précédente: terres assolées, prairies temporaires, cultures pérennes. Répond aux exigences de base.
Jachères florales version complète	40	40.20																		Bandes fleuries pour cultures annuelles ou pérennes en zone de plaine, d'une durée de min. 2 ans à max. 8 ans au même endroit. Installation en bandes, largeur minimale 3 m. Culture précédente: terres assolées, prairies temporaires, cultures pérennes. Contient plus de plantes sauvages.

Ourlets

STEFFEN Ourlet sec	40	59.70																		Peut être implanté pendant plusieurs années, mais doit être maintenu en place pendant au moins 2 ans. Largeur maximale moyenne de la bande 12 m. Pour sites secs.
STEFFEN Ourlet humide	40	79.50																		Peut être implanté pendant plusieurs années, mais doit être maintenu en place pendant au moins 2 ans. Largeur maximale moyenne de la bande 12 m. Pour sites humides.

Tous les mélanges répondent aux exigences de l'OFAG

■ = bien ■ = possible □ = déconseillé

Download



Autres informations utiles

Download

Téléchargement PDF
Liste des espèces
mélanges SPB



Tous les
mélanges SPB
sont disponibles
en sac de 5 kg

	kg/ha	CHF/kg	Epoque de semis												Remarques
			MAR	AVR	MAI	JUL	AOÛ	SEP	OCT						
Bandes semées annuelles															
Bandes semées version de base	40	14.50													Mélange floral couvrant vite le sol, taux élevé de trèfles, pour les sites à haute pression de mauvaises herbes, mélange sert de nectar aux pollinisateurs
Bandes semées version complète	40	17.90													Mélange floral riche en espèces avec taux élevé de fleurs sauvages. Spécialement pour les sites à faible pression de mauvaises herbes, mélange sert de nectar aux pollinisateurs
Bandes semées chou	100	13.90													Uniquement pour le Nord des Alpes et sites à pression modérée de mauvaises herbes, mélange favorise les auxiliaires
Bandes semées pour cultures d'été	40	19.90													Le mélange favorise surtout les auxiliaires prédateurs et parasites qui contribuent au contrôle naturel des ravageurs dans la culture adjacente. Sans phacelie, idéal pour betteraves et pommes de terre
Bandes semées pour cultures d'hiver	40	26.60													Réduction des ravageurs dans les grandes cultures. Les insectes utiles peuvent être attirés plus tôt grâce à une floraison plus précoce (semis d'automne). Cela leur permet de disposer de nectar et de pollen tôt dans l'année.
STEFFEN Prairie mellifère	40	8.70													Mélange dictylédones / trèfle à longue durée de floraison. (N'a pas droit aux paiements directs liés au programme SPB)

Flore des champs annuelle

STEFFEN Flore des champs	40	17.10													Semer dans des céréales après le dernier sarclage, jusqu' au début tallage
--------------------------	----	-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Bandes semées pluriannuelles

Bandes semées TO	40	25.90													Mélange pluriannuel pour les grandes cultures
Bandes semées Arbo	100	66.70													Mélange pluriannuel pour l'arboriculture
Bandes semées Viti	100	63.20													Mélange pluriannuel pour la viticulture

■ = bien ■ = possible □ = déconseillé

Bandes semées pour organismes utiles

En général

Uniquement les surfaces dans la zone de plaine et de colline

Pour bandes semées terres ouvertes

Engagement	annuel : au moins 100 jours pluriannuel : maximum 4 ans au même endroit
Réalisation	bande de 3 – 6 m de large sur toute la longueur de la culture
Semis	annuel ou pluriannuel tous les 5 ans semis d'automne (dès sep.) ou au printemps avant le 15 mai
Fauche	annuelle : interdite pluriannuelle: dès la 2 ^{ème} sur maximum la moitié de la surface ; entre le 1 ^{er} octobre et 1 ^{er} mars. Broyage interdit

Pour bandes semées cultures pérennes

Engagement	au moins 4 ans
Réalisation	Inter-rang ; au moins 5 % de la surface des cultures pérennes
Semis	tous les 5 ans avant le 15 mai
Fauche	en alternance sur maximum la moitié de la surface ; au moins 6 semaines entre 2 fauches sur la même surface. Broyage interdit



Préparation

- Emplacement ensoleillé sans humidité stagnante.
- Les emplacements envahis par des mauvaises herbes vivaces sont à éviter
- Travail du sol au moins 6 à 8 semaines avant le semis
- Pour diminuer la pression des mauvaises herbes, passer plusieurs fois la herse étrille à intervalles de 2 à 3 semaines
- Semer à la volée sur un lit de semis fin puis rouler
- Après le semis: contrôler régulièrement la présence de limaces
- Pas d'engrais, pas de produits phytosanitaires chimiques
- Evacuer régulièrement les mauvaises herbes et les néophytes
- Produits phytosanitaires: aucun, traitement plante par plante possible pour les plantes problématiques

Hygiène du champ

Un labour et des passages répétés de herse étrille (hersage superficiel) réduisent la pression des mauvaises herbes dans les cultures suivantes. Le maïs, la prairie artificielle et les céréales sont de bonnes cultures à mettre en place après. Les graines survivent plusieurs années dans le sol et peuvent germer dans les cultures suivantes.

Prairies extensives

Soins l'année du semis

- Durant l'année du semis, les vivaces ne forment que des rosettes
- Coupe de nettoyage: dès que les mauvaises herbes atteignent 20 cm de haut. A répéter plusieurs fois sur des sols riches en éléments nutritifs ou envahis de mauvaises herbes.
- Hauteur de coupe: 8 – 10 cm, aussi les années suivantes

Entretien et utilisation

- Observer les délais pour la 1^{ère} coupe selon l'OPD
- Pâturer d'automne possible du 1^{er} septembre au 30 novembre
- Faucher sans conditionneur, broyage interdit
- Améliorer la diversité en espèces par la technique de la fleur de foin

Atteindre le niveau Q2

Les surfaces dont la biodiversité est trop faible peuvent être améliorées comme suit:

- Détruire l'herbage existant tous les quelques mètres avec une charrue ou une houe rotative
- Passer plusieurs fois la herse étrille à intervalles de 2 à 3 semaines
- Semer à la volée le mélange STEFFEN Salvia Q2, puis rouler
- Soins ultérieurs: voir prairies extensives

Une autorisation est nécessaire dans une prairie existante

Jachères et ourlets

En général

- Uniquement en grandes cultures et cultures pérennes en zone de plaine. Les ourlets sont aussi possibles en zone de montagne I et II. La jachère florale est également possible après une prairie artificielle.
- Coupe de nettoyage : autorisé pendant l'année du semis, sauf pour les jachères tournantes.
- Mulching autorisé, l'herbe coupée peut rester sur place
- Répétition (jachère tournante et florale) : au plus tôt lors de la quatrième année de végétation.

Jachères tournantes

- Epoque de semis: du 1^{er} septembre au 30 avril
- Coupe possible du 1^{er} octobre au 15 mars
- Arrêt 1 an: dès le 15 février de la dernière année de contribution
- Arrêt 2 à 3 ans: dès le 15 septembre de la dernière année de contribution

Jachères florales

- Dès la 2^{ème} année, fauche autorisée entre le 1^{er} octobre et le 15 mars sur la moitié de la surface seulement
- Arrêt à partir du 15 février de la dernière année de contribution

Ourlets

- La moitié de l'ourlet doit être fauché une fois par année de manière alternée
- Arrêt à partir du 15 février de la dernière année de contribution